

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2008**



### **COMPTE RENDU**

#### **Présents**

BOUCHARLAT Elisabeth – FELIX Pierre – NICOD Michel (Beynost)  
BERTHOU Jacques - BODET Jean-Marc – CHEVILLON Patrick - ESCOBESSA Sylvie – PROTIERE Pascal (Miribel)  
GADIOLET André - COLLOMB Jacques (Neyron)  
GOUBET Pierre – Mme GUILLET Eveline – LAZZARONI Jean Claude (Saint Maurice de Beynost)  
GRUMET Robert – LOUSTALET Bruno (Thil)  
MERCANTI Henri / GEOFFRAY Jean François (Tramoyes)

#### **Absents excusés**

PELARDY Marc remplacé par LAZZARONI Jean Claude  
GIRON Aurélie remplacée par CHEVILLON Patrick

---

### **I INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Michel MATRAS, Président sortant de la CCMP, qui procède nominativement à l'installation des délégués communautaires et les déclare installés dans leur fonction.

#### **BEYNOST**

Titulaires : BOUCHARLAT Elisabeth / FELIX Pierre / NICOD Michel  
Suppléants : ARMANET Gérard / DABOVAL Jean-Maurice / NIEL Pierre

#### **MIRIBEL**

Titulaires : BERTHOU Jacques / BODET Jean-Marc / ESCOBESSA Sylvie / GIRON Aurélie / PROTIERE Pascal  
Suppléants : BERTHO Philippe / CHEVILLON Patrick / ROUGER Magali / ROUX Alain / SAINT-ANTOINE Jean Paul

#### **NEYRON**

Titulaires : GADIOLET André / COLLOMB Jacques  
Suppléants : PIGNOT Jean Pierre / VINCENT André

#### **ST MAURICE DE BEYNOST**

Titulaires : GOUBET Pierre / Mme GUILLET / Eveline PELARDY Marc  
Suppléants : CHARTON Claude / DORE Benoît / LAZZARONI Jean Claude

#### **THIL**

Titulaires : GRUMET Robert / LOUSTALET Bruno  
Suppléants : DENIS Laurent / DIDIER Cécile

#### **TRAMOYES**

Titulaires : MERCANTI Henri / GEOFFRAY Jean François  
Suppléants : GOY André / LACHENAL Hélène

Mr MATRAS clôt son mandat par un discours sur sa vision de l'intercommunalité et de son fonctionnement (Cf. discours en annexe) puis demande au doyen d'âge, Mr FELIX Pierre, de présider la séance.

## **II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**Madame ESCOBESSA est désignée secrétaire de séance.**

## **III - ELECTION DU PRESIDENT, DES VICES PRESIDENTS**

### **III-1 *Election du Président***

Le Doyen d'âge, Monsieur FELIX, invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président et demande à l'Assemblée quelles sont les personnes candidates à cette fonction. Monsieur Henri MERCANTI présente la candidature de monsieur Pascal PROTIERE.

#### 1er tour de scrutin / vote à bulletins secrets

Monsieur Pascal PROTIERE

Suffrages exprimés : 17

Unanimité

***Monsieur Pascal PROTIERE est élu à l'unanimité et a immédiatement été installé dans ses fonctions de Président de la Communauté de communes.***

### **III-2 *Election des vices présidents***

Sous la Présidence de Monsieur PROTIERE, et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à l'Assemblée de fixer le nombre des vice-présidents. Ce nombre ne peut dépasser 30% du nombre des délégués titulaires, soit 5 vice-présidents.

L'Assemblée à l'unanimité fixe à 5 le nombre des vice-présidents.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de passer au vote des cinq vice-présidents.

#### **✓ Election du premier vice-président**

#### 1er tour de scrutin / vote à bulletins secrets

Monsieur GOUBET Pierre

Suffrages exprimés : 17

Unanimité

***Monsieur GOUBET Pierre est élu à l'unanimité premier vice-président.***

✓ **Election du deuxième vice-président**

1er tour de scrutin / vote à bulletins secrets

Monsieur MERCANTI Henri

Suffrages exprimés : 17

Unanimité

***Monsieur MERCANTI Henri est élu à l'unanimité deuxième vice-président.***

✓ **Election du troisième vice-président**

1er tour de scrutin / vote à bulletins secrets

Monsieur GADIOLET André

Suffrages exprimés : 17

Unanimité

***Monsieur GADIOLET André est élu à l'unanimité troisième vice-président.***

✓ **Election du quatrième vice-président**

1er tour de scrutin / vote à bulletins secrets

Monsieur FELIX Pierre

Suffrages exprimés : 17

Unanimité

***Monsieur FELIX Pierre est élu à l'unanimité quatrième vice-président.***

✓ **Election du cinquième vice-président**

1er tour de scrutin / vote à bulletins secrets

Monsieur LOUSTALET Bruno

Suffrages exprimés : 17

Unanimité

***Monsieur LOUSTALET Bruno est élu à l'unanimité cinquième vice-président.***

#### **IV- FINANCES / VOTE DES TAUX**

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15/02/2008 le vote des Taux de Taxe Professionnelle Unique (TPU) et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'avait pu avoir lieu, les états fiscaux n'ayant pas été reçus. Plutôt que de voter les taux avec une assemblée dont la légitimité était très relative au lendemain des élections municipales, il a été convenu en accord avec monsieur MATRAS, d'inscrire ce point au premier conseil de la nouvelle mandature, solution jugée la moins mauvaise.

La note de synthèse présente les enjeux de ce vote qui doit avoir lieu impérativement avant le 15/04/08.

Monsieur PROTIERE rappelle que l'évolution de taux de TPU est strictement encadrée, étant liée à l'évolution du taux de Taxe d'Habitation (TH) des communes membres. Ainsi, plus l'évolution de TH est forte, plus la marge d'augmentation du taux de TPU est importante.

Ceci étant, monsieur le Président propose à l'assemblée le statu quo pour cette année. L'évolution des bases de TPU étant très satisfaisante et le contexte économique morose, il n'y a pas lieu d'alourdir la fiscalité des entreprises afin de garder la compétitive du secteur de la Côtière. De plus, seule l'élaboration du plan de mandat permettra d'évaluer le niveau de fiscalité nécessaire à la réalisation des projets. Pour la TEOM, le niveau de la charge nette restant encore supportable pour le budget général, monsieur PROTIERE propose également de maintenir le taux à 5.50%.

Monsieur GOUBET approuve cette décision et rappelle aux communes la nécessité pour conforter les ressources fiscales de la CCMP de favoriser l'implantation des entreprises par la création de surfaces d'activités nouvelles.

Monsieur GADIOLET est d'accord sur cette proposition. Il souligne que le plafonnement de la taxe sur la valeur ajoutée fera l'objet d'une réfaction qui viendra en déduction sur le produit de TPU perçu.

Monsieur PROTIERE confirme cette remarque et informe qu'en 2007 le montant de la réfaction a été de 38 849 €.

Monsieur BERTHOU souligne la sagesse de cette première proposition qui contribue à maintenir l'attractivité du secteur. Il souligne l'effort conséquent de la CCMP pour développer l'activité de TORAY sur le site de Saint Maurice de Beynost et ajoute que le Conseil Général de l'Ain, très impliqué dans ce dossier, a voté récemment des crédits de recherche et développement en lien avec cette activité. Il se félicite également de l'évolution significative des bases qui en effet ne nécessite pas d'augmentation du taux.

Monsieur PROTIERE conclut en informant qu'il sera mis en réserve pour 3 ans la différence positive constatée entre le taux maximum de droit commun et le taux voté ce soir.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**1/ FIXE** les taux d'imposition 2008 comme suit :

A l'unanimité

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Taxe Professionnelle Unique (TPU)	10.72 %	10.72 %
Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères (TEOM)	5.50 %	5.50 %

#### **V- TRAVAUX DE VOIRIE / GIRATOIRE RD38-RD82 A TRAMOYES / AVENANT AU MARCHÉ AXIMA CENTRE**

Monsieur MERCANTI présente un avenant n°1 au marché de travaux passé avec la société AXIMA Centre pour la réalisation, sur la commune de Tramoyes, d'un giratoire au carrefour de la RD38 et de la RD82.

Cet avenant de +24.79%, soit 65 196.80 € HT, par rapport au marché initial de 262 996.20 € HT correspond :

- à une modification de la structure de la chaussée et une augmentation de la surface de voirie neuve. Après décaissement des chaussées existantes l'entreprise a été confrontée à une structure des voiries inhabituellement mince (10 à 15 cm de GNT 0/31.5 / 6cm de béton bitumineux) et un sol support de très faible portance. En accord avec le technicien du Conseil Général, les surfaces traitées en structure neuve sont passées de 750 m<sup>2</sup> à 1 600m<sup>2</sup>.
- à une augmentation du volume de purges passant de 50 m<sup>3</sup> à 160 m<sup>3</sup> du fait du sol de très faible portance.
- à une amélioration du réseau d'eaux pluviales par un changement de 5 regards vétustes

Cet avenant présenté en Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 20/03/2008 a fait l'objet d'un avis favorable.

Suite à cette présentation, monsieur le président demande au conseil de bien vouloir accepter cet avenant pour permettre à l'entreprise AXIMA d'achever dans les meilleurs délais les travaux et limiter ainsi les perturbations engendrées par l'arrêt du chantier.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

##### **A l'unanimité**

**1/ APPROUVE** l'avenant n°1 au marché AXIMA Centre tel que présenté

**2/ AUTORISE** le Président à signer le présent avenant ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

#### **VI- COMMISSION D'APPELS D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES**

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication se compose :

- du Président de la communauté de communes, Président de droit de la commission ou de son représentant.
- la CCMP comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus par l'Assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au sein du Conseil Communautaire.

Il propose de désigner la CAO au plus tôt pour permettre la poursuite des dossiers en cours.

Avant de procéder au vote des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants, le président rappelle que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

##### **A l'unanimité**

**1/ PROCEDE** à la désignation par vote à bulletins secrets des cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres et au bureau d'adjudication.

Une liste unique est proposée au vote du conseil communautaire

Titulaires :

GADIOLET André  
GUILLET Eveline  
LOUSTALET Bruno  
MERCANTI Henri  
FELIX Pierre

Suppléants :

COLLOMB Jacques  
ESCOBESSA Sylvie  
GEOFFRAY Jean François  
PELARDY Marc  
NICOD Michel

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 17

Bulletin nul : 0

Bulletin blanc : 0

**Le Conseil communautaire PROCLAME ELUS à l'unanimité:**

Titulaires :

GADIOLET André  
GUILLET Eveline  
LOUSTALET Bruno  
MERCANTI Henri  
FELIX Pierre

Suppléants :

COLLOMB Jacques  
ESCOBESSA Sylvie  
GEOFFRAY Jean François  
PELARDY Marc  
NICOD Michel

Monsieur PROTIERE remercie une nouvelle fois les délégués communautaires pour leur confiance et les informe de l'agenda des prochains jours :

Beynost BMX Côtière	Finale de la coupe Rhône Alpes	27/04/2008 à 12H30	chemin du Pilon à Beynost
Assemblée Générale de la CCMP (titulaires et suppléants)	Centre nautique / présentation	24/04/2008 à 18H00	CCMP
Conseil communautaire	Conseil	06/05/2008 à 20h30	CCMP

A Miribel, le 16/04/2008

Le Président

Pascal PROTIERE

**ANNEXE AU COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 14/04/2008**

**Discours de Michel MATRAS**

En Politique il est important de trouver les mots justes. De convaincre sans forcément séduire. D'être persuadé de pouvoir réussir là où d'autres ont échoué.

Depuis quelques années, la Politique a été abandonnée parce qu'on pensait qu'il valait mieux suivre les Français dans ce qui pouvait leur plaire plutôt que de leur proposer une vision de notre société.

Tel n'a pas été mon cas ; je n'ai pas cherché à plaire.

On m'a reproché tantôt d'être comme ceci, tantôt d'être comme cela, bref d'être un « exécration atypique » dans un monde où il faut se fondre dans le moule de l'uniformité.

J'ai toujours assumé cette différence.

En 1998, au cours d'une réunion des élu(e)s socialistes à La Rochelle, j'ai dit à Jean-Pierre CHEVENEMENT que la Loi en préparation sur l'intercommunalité était bonne dans le fond mais mauvaise dans la forme parce qu'elle ne prenait pas en compte la légitimité du suffrage universel. Je n'ai pas eu gain de cause car la pression des Maires, qui voyaient leur échapper une partie de leur Pouvoir, a été telle que Jean-Pierre et Dominique ont enterré provisoirement cette idée.

10 ans après peut-on dire que j'avais tort ? Plus personne n'ose le dire....

Lorsque je dis aujourd'hui qu'il ne faut avoir qu'un seul mandat exécutif, à la rigueur deux au maximum, qu'il faut regrouper les petites communes à l'intérieur des intercommunalités, qu'il faut supprimer quelques structures devenues inutiles, je sais que je ne serai ni suivi, ni compris. Mais dans dix ans ?

Tort ou raison voilà le dilemme qui se pose à tout moment aux élu( e)s des collectivités territoriales.

Qui a tort ?

Qui a raison ?

A-t-on raison d'avoir tort ou tort d'avoir raison ?

Vaste sujet philosophique....

Croyez-moi, dites toujours ce que vous pensez au risque d'avoir tort mais l'Avenir pourra vous donner raison.

Mais tort ou raison ne rimerait à rien si l'on ne travaille pas. Car, et c'est le deuxième point, la C.C.M.P est devenue une véritable entreprise. Et si vous voulez que votre Conseil fonctionne au mieux des intérêts de tous les citoyens et non au mieux des intérêts de quelques élu(e)s, il faut absolument que le Président, et les Vice Présidents que vous allez élire, ne soient pas « bouffés » par leur travail en Mairie.

Vu le nombre de compétences que nous avons aujourd'hui il me semble que les deux fonctions (C.C.M.P et Mairie) sont incompatibles.

**Il est indispensable que le Président soit présent à temps plein** et les Vice Présidents à mi-temps et non une à deux heures par semaine. Sinon on ne peut que déboucher sur des conflits que nous connaissons dans toutes les Interco de France et de Navarre.

Toutefois, si j'en crois certains échos, il me semble qu'il y a progrès dans ce domaine puisque les deux plus importantes communes de la C.C.M.P n'enverront pas leurs Maires aux postes de Direction.

Troisième point : si l'on veut que notre communauté soit respectée il faut que son Président et ses vice présidents sachent dire « NON » : une poigne de fer dans un gant de velours. Ce n'est que comme cela que les communes apprendront à ne pas se servir de la C.C.M.P comme une simple banque qu'on appelle à l'aide lorsqu'on en a besoin.

Quatrième et dernier point qui découlent des trois premiers : la C.C.M.P doit se doter d'un Projet, rester ferme sur son contenu et ne pas en rajouter au gré du vent.

C'est sans doute ce que je n'ai pas su faire, mais il faut se souvenir qu'en 2001 rien n'existait, tout était à imaginer, à réaliser...

Je voudrais maintenant m'adresser au Personnel de la C.C.M.P avec lequel j'ai eu le plaisir de travailler.

En 2001 nous étions trois et par un prompt renfort nous arrivâmes à quinze en 2008 sans compter la quarantaine de professeurs de musique. Par des embauches successives nous avons fait les bons choix. Je les remercie tous pour leur compétence, leur travail et leur disponibilité. J'ai favorisé au mieux leur carrière professionnelle car ils le méritaient. Les cadeaux qu'ils m'ont offerts avant mon départ me laissent à penser qu'entre eux et moi le courant passait bien. Merci encore à tous.



Monsieur le futur Président et cher ami je te souhaite un mandat fructueux, dans le calme et la sérénité, et adresse à vous tous mes plus vifs encouragements au service de la C.C.M.P.

### ***Discours de Pascal PROTIERE - Election du Président du la CCMP***

Chers collègues,

Je vous remercie de votre confiance et je mesure la responsabilité qui est désormais la mienne, qui est désormais la nôtre, de conduire durant les 6 prochaines années les affaires communautaires. Qu'il me soit permis ce soir de saluer Michel Matras, de saluer Odette Mader qui m'ont précédé dans la fonction ainsi que l'ensemble des élus qui ont œuvré depuis 10 ans à la mise en route de notre communauté de communes. Je laisse à chacun sa propre appréciation du passé.... Je vous demande de vous tourner vers l'avenir pour que notre établissement, et donc notre territoire, cesse de perdre du temps dans d'inutiles controverses.

Un nouveau mandat s'ouvre à nous. Je l'aborde avec enthousiasme et confiance dans nos capacités à construire ensemble et à mettre en œuvre le projet de territoire que nos concitoyens attendent légitimement de leurs élus. Nous sommes ici les délégués de nos communes aux affaires intercommunales ; je vous demande d'être tout autant les porteurs de l'esprit communautaire au sein de nos communes.

Un nouveau mandat s'ouvre à nous et à bien des égards, il sera fondamental pour l'avenir de notre secteur. Reproduire demain les schémas du passé serait une faute grave. L'esprit communautaire ne se décrète pas, il se construit. L'intérêt communautaire reste une notion incertaine et floue pour lequel nous n'avons pas - encore - de définition commune, faute de vision globale partagée sur l'avenir de la Côtère. C'est l'un des chantiers de coproduction intercommunale, prioritaire à mes yeux, qui doit nous conduire à nous accorder sur une vision stratégique de moyen terme de l'aménagement de notre territoire. Je mesure l'ampleur de la tâche mais je le dis avec force et je le redirai aussi souvent que nécessaire : l'intérêt

communautaire n'est pas - et ne sera jamais - l'addition des seuls intérêts communaux...

Il va donc nous falloir imaginer une gouvernance rénovée de l'établissement public de coopération intercommunale où chaque commune ne viendra plus seulement chercher auprès de la communauté, les financements additionnels à des projets communaux, mais viendra d'abord apporter sa contribution à l'émergence de projets transversaux majeurs en matière d'aménagement du territoire ou de choix environnementaux à l'échelle communautaire.

Aussi, je souhaite que les clivages nés du passé s'estompent... a quoi bon nous opposer les uns les autres alors que nous avons destin commun ? Dans l'exercice des fonctions que vous m'avez confié ce soir, je veux être le garant de l'égale écoute de chacun et de l'égal accès aux dossiers pour tous. Il n'y aura pas de domaine réservé du Président ou des Vice - Présidents ; En amont des sessions de délibérations du conseil communautaire, je souhaite donner un rôle central à l'assemblée générale des élus communautaires, constituée des membres titulaires et suppléants de la CCMP. Je souhaite que cette instance devienne un organe participatif d'excellence et l'incubateur de nos projets de territoire.

Vous l'aurez compris, à mes yeux, le temps est révolu de nous opposer et de fonder notre développement sur la recherche du plus petit dénominateur commun. Cessons d'opposer les grandes communes aux petites communes ; cessons d'opposer les communes qui ont des logements sociaux à celles qui n'en n'ont pas ; cessons d'opposer les communes qui ont des zones d'activités à celles qui n'en n'ont pas ; cessons de toujours regarder dans l'assiette de la commune voisine... et nous aurons déjà gravi ensemble la première marche de l'esprit communautaire. Prenons de la hauteur et nous gravirons la seconde...

Je sais que nous aurons parfois à porter des dossiers qui feront clivage entre nous... Nous les porterons et je prendrai mes responsabilités. Les dossiers seront travaillés collégalement et in fine ils seront présentés à votre délibération.... Pour autant, être parfois en désaccord ne signifie, à mes yeux, ni la désunion, ni l'absence de respect ou de considération pour les femmes ou les hommes qui porteraient ici des avis minoritaires. Homme de dialogue, j'ouvrirai tous les dossiers sans aucun tabou mais je ne serai pas dans la recherche absolue du consensus, s'il s'avère que cette recherche soit synonyme de paralysie de notre action.

Notre territoire a des atouts en matière économique, environnementale, sportive et culturelle. Ces atouts devront être valorisés et dynamisés car nos compétiteurs - à l'est la Plaine de l'Ain, à l'ouest le Grand Lyon - nous obligent à redoubler d'efforts : combien de temps, chers collègues, pourrons nous tenir, si nous ne donnons pas à notre communauté une légitimité, une identité et les moyens de lutter dans la compétition des territoires ?

Je souhaite enfin que nous soyons volontaristes dans notre processus d'intégration communautaire et pourquoi pas, imaginatifs quant à de nouvelles formes de coopération intercommunale, inexplorées jusqu'alors. Je pense notamment à des formes de mutualisation de moyens ou de personnels, expérimentées dans d'autres

communautés de communes et dont les premiers retours d'expérience semblent très positifs en matière d'appropriation de la dimension communautaire du territoire.

Je vous sais ambitieux pour notre territoire : notre plan de mandat le sera également. Au nom de ce patrimoine commun, je vous renouvelle mes remerciements, vous assure de ma confiance et de ma détermination pour relever le challenge avec vous.